

# Lutter contre les violences au sein du couple en Deux-Sèvres

RÉSEAU DE COMPÉTENCES

.....

## LIVRET D'ACCUEIL

VIOLENCES  
CONJUGALES  
VIOL HARCELEMENT  
AGRESSEMENT  
SEXUEL  
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE  
MARIAGE FORCÉ  
ATTOUCHEMENT  
AGRESSION  
EXCISION SEXUELLE  
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE  
AGRESSION  
EXCISION SEXUELLE

VIOLENCES FEMMES INFO  
APPELEZ LE  
**3919**  
Appel anonyme et gratuit.

MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ  
Égalité  
Territoires

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES  
DES PROFESSIONNEL-LE-S VOUS ÉCOUTENT  
ET VOUS ACCOMPAGNENT.  
[stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

## INTRODUCTION

Depuis 2009, pour améliorer la prise en charge des victimes et auteurs de violences au sein du couple sur le département des Deux-Sèvres, quatre réseaux territoriaux de compétences sont installés et coordonnés par un co-pilotage de l'État et du Département.

Ces réseaux regroupent des professionnels fédérés autour d'un objectif commun : **l'amélioration de la prise en charge des personnes victimes de violences au sein du couple dans le département des Deux-Sèvres** en tenant compte des spécificités locales.

## POUR QUOI ?

Les réseaux territoriaux de compétence ont été mis en place pour améliorer la prise en charge globale des personnes victimes de violences au sein du couple sur le territoire et leur assurer :

- un accueil respectueux et confidentiel,
- une écoute attentive,
- un accompagnement pluridisciplinaire,
- une réponse adaptée à ses besoins.

**Pour le professionnel-le**, sa participation au réseau doit lui permettre de :

- mieux appréhender la problématique et enrichir ses compétences,
- mieux connaître le partenariat et se reconnaître en tant que partenaire,
- réfléchir à l'élaboration d'une réponse commune, adaptée au territoire.

**Pour les structures**, ces réseaux doivent permettre :

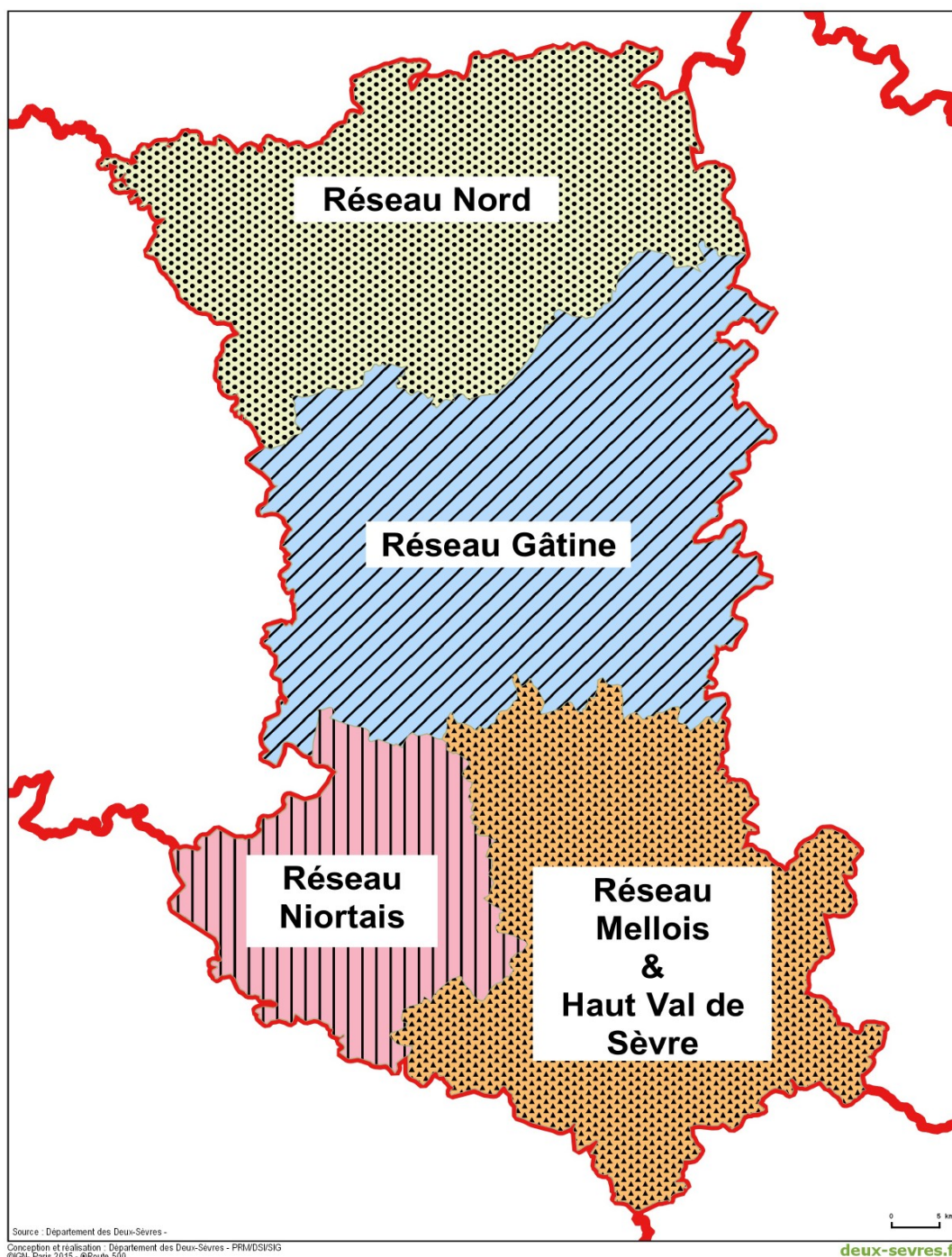
- de légitimer leurs champs d'intervention et leurs objectifs,
- de soutenir les professionnel-le-s dans l'accompagnement des personnes et coordonner leurs actions,
- d'avoir une vision globale de la prise en charge des violences au sein du couple sur le territoire et le département.

**Pour les deux institutions de pilotage**, ces réseaux permettent :

- de favoriser le travail partenarial,
- de développer la connaissance et les modalités d'intervention de chacun,
- de bénéficier de remontées d'informations formalisées de chaque territoire,
- de pouvoir communiquer sur l'ensemble du territoire, améliorer les outils d'aide et de services visant une meilleure prise en charge des situations rencontrées.

## COMMENT ?

Il existe dans les Deux-Sèvres quatre réseaux territoriaux de compétence en matière de lutte contre les violences au sein du couple :



Chaque réseau territorial se rencontre au minimum 3 fois par an. D'autres rencontres sont possibles, si nécessaire et selon les besoins de chaque territoire.

Le réseau permet des entrées et sorties permanentes et peut s'enrichir de nouveaux membres ou d'invités ponctuels.

Un compte-rendu de réunion est rédigé systématiquement et transmis par l'animateur-trice au comité de pilotage, à chaque membre référent, qui le diffuse à son organisme.

## QUELS SONT LES ACTEURS ?

**Chaque membre du réseau applique les règles déontologiques de sa profession et respecte l'éthique de son institution ainsi que l'éthique des autres institutions et organismes membres du réseau.**

### La structure

Pour garantir la pérennité du réseau, chaque institution ou structure s'engage à maintenir la présence d'un professionnel dans le réseau

### Le référent

Le référent est une personne ressource légitimée par son institution à participer au réseau. Il fait lien dans son institution sur la problématique des violences au sein du couple.

Il est chargé :

- diffuser l'information technique (articles de presse, outil de communication, formation, sensibilisation, conférences, ...),
- de recenser les difficultés rencontrées sur le territoire.

Chacun est habilité à communiquer sur le réseau.

### L'animateur-trice

L'animateur-trice, issu(e) du groupe de référent, s'engage sur une durée minimale de 1 an.

Il-elle est chargé(e) :

- de réunir et d'animer le réseau territorial au minimum 3 fois par an, en proposant un ordre du jour,
- de faire remonter le compte-rendu et informations ponctuelles aux pilotes départementaux,
- de participer à une réunion départementale trimestrielle du groupe de pilotage,
- de communiquer de l'information auprès des membres des réseaux.

Cet acteur est garant de la confidentialité des situations abordées.

### Les coordinateurs-trices sur le plan départemental

Ils-elles sont chargés de faciliter le fonctionnement et la coordination des réseaux. Ils-elles animent une réunion départementale par trimestre en présence de l'ensemble des animateurs des réseaux, ce qui permet :

- l'information sur toute question relative à la violence au sein du couple,
- le recensement des besoins, dysfonctionnements, manques identifiés par les réseaux,
- le travail avec les institutions sur les évolutions à mettre en œuvre visant à améliorer la qualité de la prise en charge des personnes victimes de violences au sein du couple.

A l'interface entre les réseaux et les institutions, les pilotes élaborent une stratégie et peuvent être amenés dans ce cadre à solliciter les réseaux.

Ils fournissent un bilan de l'action des réseaux, une fois par an, auprès des membres de la Commission départementale restreinte d'actions contre les violences au sein du couple présidée par le Préfet de département. Pour ce faire, une évaluation annuelle est sollicitée auprès de chaque animateur-trice de réseau.

## OUTILS DISPONIBLES

**Site internet du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances et plateforme du gouvernement « arrêtons les violences » :**

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>

[www.stop-violences-femmes.gouv.fr](http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr)



**Outils de la MIPROF (mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains) :**

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel>

Demande par courriel : [formation@miprof.gouv.fr](mailto:formation@miprof.gouv.fr)

**Site internet Préfecture des Deux Sèvres :**

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>

**Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles (CIDFF 79) :**

Site de la fédération régionale des CIDFF :

<https://nouvelleaquitaine-fr.cidff.info/>

Coordonnées du CIDFF 79 : <https://nouvelleaquitaine-fr.cidff.info/cidff-deux-sevres/centre-3.html>

**Association France Victimes 79 :**

Fédération nationale : <https://www.france-victimes.fr/>

Site de France Victimes 79 : <http://www.francevictimes79.fr/>

### **Dossier d'accueil remis ou transmis par voie informatique au nouveau membre du réseau**

5<sup>ème</sup> plan interministériel

Livret national

Livret départemental

" lutter contre les violences au sein du couple en Deux-Sèvres "

Livret départemental

"la santé des enfants exposés aux violences conjugales : le monde du silence "

Annuaire des membres du réseau de compétence du territoire